



Oui aux soins palliatifs accessibles à tous, mais non à l'euthanasie présentée sous le nom d'« aide médicale à mourir ».

Nos députés seront bientôt appelés, à l'Assemblée nationale, à voter sur le projet de loi 52. Ce projet de loi, s'il était adopté, légaliserait l'euthanasie sous l'appellation d'« aide médicale à mourir ». L'acte de donner la mort serait considéré au Québec comme un « soin » qui pourrait être offert et « administré » aux malades en fin de vie.

Ce projet de loi ne doit pas être adopté.

Donner la mort à un malade, ce n'est pas le soigner. Donner une injection mortelle, ce n'est pas un traitement. L'euthanasie n'est pas un soin.

Nous avons déjà le droit de refuser l'acharnement thérapeutique. Nous avons déjà le droit de ne pas voir notre vie prolongée artificiellement en étant branchés à toutes sortes d'appareils. C'est un acquis: nous n'avons pas besoin d'une nouvelle loi pour l'assurer. Ce dont il est question dans le projet de loi 52, c'est de permettre aux médecins de causer directement la mort. Cela irait à l'encontre des valeurs humaines les plus fondamentales et contredirait le but même de la médecine: donner la mort à un patient n'est pas un geste médical.

Ce qu'il nous faut, au Québec, c'est une véritable aide aux mourants, et non l'euthanasie redéfinie par une loi comme « aide médicale ».

Une véritable aide aux mourants, c'est aider la personne qui arrive à la fin de son existence à vivre avec humanité et dignité cette étape ultime de sa vie. C'est lui fournir tout le soutien possible en employant les meilleurs moyens disponibles pour soulager sa souffrance, en l'entourant d'affection et de tendresse et en l'aidant à faire sereinement les adieux, les réconciliations, les bilans de vie et les détachements nécessaires. C'est aussi, si elle y consent, lui présenter l'amour, la miséricorde et le pardon de Dieu, et lui offrir le réconfort spirituel de la foi et de l'espérance en la vie éternelle.

*Le Comité exécutif de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec,
au nom de l'Assemblée*

Mgr Pierre-André Fournier, archevêque de Rimouski, président
Mgr André Rivest, évêque de Chicoutimi, vice-président
Mgr Louis Dicaire, évêque auxiliaire à Saint-Jean-Longueuil
M. le cardinal Gerald Cyprien Lacroix, archevêque de Québec
Mgr Christian Lépine, archevêque de Montréal
Mgr Gilles Lussier, évêque de Joliette
Mgr Dorylas Moreau, évêque de Rouyn-Noranda
Mgr Yvon-Joseph Moreau, évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

23 janvier 2014